



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdos régionaux Saguenay-Lac-St-Jean

Projet Éoliennes Belle-Rivière dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 JUIN À 19 H 30

Québec, le 27 mai 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le projet Éoliennes Belle-Rivière dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 11 juin, à compter de 19 h 30, à la Salle Multifonctionnelle de Saint-Bruno, 563, avenue Saint-Alphonse à Saint-Bruno**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 11 juillet 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 11 juillet 2014, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque publique de Saint-Bruno, 550, rue des 4H ;
- Bibliothèque publique de Saint-Gédéon, 208, rue De Quen.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Éoliennes Belle-Rivière Société en commandite formée de la Coopérative de solidarité Val-Éo et Algonquin Power Co. souhaite aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 24 MW constitué de dix éoliennes Enercon de 2,35 MW chacune. Ce projet serait situé en totalité sur des terres privées à Saint-Gédéon, à Saint-Bruno et à Hébertville-Station dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. La durée d'exploitation prévue du parc serait de vingt ans. Le coût estimé du projet serait de 70 M\$ et sa mise en service serait prévue pour le 1^{er} décembre 2015.

La réalisation de ce projet occuperait une superficie de 61,37 ha dont 53,69 ha en milieux agricoles et 3,21 ha en milieux forestiers. Le projet nécessiterait l'aménagement d'un réseau de chemins d'accès sur une distance de 16,61 km soit 7,92 km de nouveaux chemins, la réfection de 8,69 km de chemins existants et le franchissement de 13 cours d'eau. Il nécessiterait aussi le déboisement et le décapage des aires de travail, l'installation d'un réseau collecteur d'énergie de 25 kV et de câblage de communication dans l'emprise des chemins existants, d'un poste de raccordement et de bâtiments connexes, d'un mât de mesure de vent, des bureaux de chantier et des aires d'entreposage ainsi que des travaux d'excavation, de dynamitage, de fabrication et de coulage de béton.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions de la construction du parc éolien toucheraient les milieux biologique et humain. Il estime que ces répercussions seraient généralement faibles.

L'étude d'impact mentionne que la réalisation du projet pourrait entraîner une perte d'habitats pour deux espèces en péril soit le hibou des marais et l'hirondelle rustique et affecter les chauves-souris présentes dans la zone de réalisation du projet. Afin de limiter les répercussions sur ces espèces, le promoteur prévoit effectuer le déboisement en dehors de la période d'activité intense des oiseaux et des chauves-souris comprise entre le 21 avril et le 15 août en plus d'installer un balisage lumineux intermittent plutôt que permanent sur les éoliennes pour éviter de toucher les chauves-souris. Les oies pourraient être touchées par la présence du parc éolien au moment des périodes migratoires. Des mesures d'atténuation seraient prévues pour limiter les effets de la présence du parc éolien sur l'espèce.

Quant au milieu humain, l'étude d'impact mentionne que les routes 169 et 170 seraient prioritairement utilisées plutôt que les rangs avoisinants pour faire circuler les quelque 940 camions nécessaires au transport des composantes d'éoliennes et du béton. Le promoteur propose aussi de déplacer les sentiers de motoneige qui seraient touchés par l'aménagement des chemins d'accès aux éoliennes.

En raison de l'importance des activités de chasse, le promoteur élaborerait un protocole définissant les consignes à respecter pour chasser à proximité des éoliennes. L'étude d'impact mentionne aussi que les éoliennes pourraient interférer dans la réception des signaux de télévision des sept diffuseurs locaux. Dans l'éventualité où des plaintes seraient formulées à cet égard, le promoteur évaluerait la pertinence de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées.

Finalement, l'étude d'impact mentionne que la réalisation du parc éolien fournirait de l'emploi pendant neuf mois à près de 50 personnes et que 450 000 \$ en redevances seraient versées dans la communauté dès la première année.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 11 juillet 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de

l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, conseillère en communication, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : evoliennes-belle-riviere@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418-643-7447, poste 536 ou 1-800-463-4732